

Section du Cher

Bourges, le 1^{er} septembre 2014**DROIT DE REPONSE AUX ELUS DE LA CAPL N°3 DE LA CGT****MUTATIONS LOCALES! NOTRE POSITION ET NOTRE ACTION.**

Solidaires Finances Publiques a toujours défendu et revendiqué le respect des règles de gestion **collectives** en CAPL de mutations locales. **Aucun agent ne doit être lésé** à l'examen de ses vœux d'affectation hiérarchisés. Cette année, face aux vacances d'emploi, la direction a décidé de geler 4 postes en catégorie C et 3 postes en catégorie B !

Dès la CAPL n°3, les élus de Solidaires Finances Publiques sonnaient l'alerte sur les dérives qui se profilaient ! Dans leur déclaration liminaire, ils faisaient **un constat accablant**: *"...Nous en trouvons traduction dans le projet de mouvement local. Les droits des agents des Finances Publiques du Cher sont bafoués. Il est évident que vous avez procédé à des gels de postes engendrant des conséquences graves pour les droits des agents. En effet, un agent est privé d'une affectation à laquelle il a droit. Deux agents se voient spoliés de leur 1er vœu alors que celui-ci devrait être satisfait."*

Enfin, ils dénonçaient les gels de postes et concluaient que ni les agents, ni Solidaires Finances Publiques ne pouvaient être tenus pour responsables des conséquences induites par le manque patent d'effectif dans notre direction.

De bonne foi, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la CAPL n°3, mouvement de mutation des agents C, rapporté par les élus de la CGT, nous avons été surpris de lire que le refus des élus de Solidaires Finances Publiques de participer au vote sur le projet de mutation déréglementé et présenté par la direction, aurait fait obstacle à la proposition des élus de la CGT de "dégeler le poste du SPF de Bourges" et aurait par la même "lésé fortement un agent".

Les élus concernés de Solidaires Finances Publiques ayant enfin aujourd'hui pu prendre connaissance du PV de la CAPL (dont le secrétariat était tenu par la CGT), souhaitent exercer un droit de réponse aux élus de la CGT et vous prient de faire crédit à leur réponse.

Lors de la CAPL n°3, pendant toute la durée des débats, les élus de Solidaires Finances Publiques **ont défendu avec acharnement une avancée collective qui ne lésait aucun agent sur le mouvement**.

La présidente de la CAPL ayant clos les débats, sans avoir modifié son projet d'un iota, et ayant annoncé le passage au vote du mouvement local, les élus de Solidaires Finances Publiques ont quitté la salle, en exprimant leur refus de participer à un vote sur la base d'un projet de mutation irrégulier.

Néanmoins, malgré notre sortie, le quorum étant encore atteint :

- rien n'entravait le déroulement de la CAPL,
- rien n'empêchait la CAPL de procéder au vote.

Si le dégel du poste C du SPF de Bourges a effectivement posé un problème d'ordre juridique, c'est parce que les élus de la CGT ont, semble-t-il, commis une erreur :

ils ont proposé leur modification au projet de mutation après avoir accepté de voter!!!

Dès lors, la direction a eu beau jeu de déclarer, (dixit le compte-rendu publié par les élus de la CGT) :

« Je suis [la direction s'est dite] sensible à votre [notre] proposition, que j'aurais [elle aurait] été prête à valider, cependant, une partie des élus (ceux de Solidaires Finances Publiques) ayant quitté la réunion avant le vote (sur le projet de la direction), je [elle] ne souhaite pas modifier le mouvement initial. »

Nous ne pouvons que saluer la direction de sa finesse stratégique: elle semble tendre la main tout en restant dans l'immobilisme.

Nous ne pouvons que nous étonner de la posture des élus de la CGT qui se laissent manipuler par la direction et qui, du coup, se trompent d'adversaire et par la même de partenaire social!!!

Solidaires Finances Publiques a agi pour l'ensemble des agents de DDFIP du Cher, et notre suffisante vigueur revendicative ne s'exprime pas dans la vindicte mais par la révélation des faits, par nos réalisations:

- Solidaires Finances Publiques a combattu les gels de postes et la déréglementation des règles de gestion collective et a refusé toute cogestion avec l'administration,
- Solidaires Finances Publiques avait obtenu en audience, que les postes occupés par les agents dont le départ en retraite signalé au service RH et intervenant entre le 01/09/2014 et le 01/03/2015 soient ouverts au mouvement local, Sans cette revendication, au 01/09: 1 agent de catégorie C n'aurait pas pu rejoindre le SPF de Sancerre, 3 agents de catégories B n'auraient pas pu rejoindre respectivement le CDIF, Bourges ETS Hospitaliers et la Trésorerie de Saint Amand Montrond, 1 agent de catégorie A n'aurait pas pu rejoindre les Domaines.

Quant à l'avenir des prochaines CAPL de mutation, Solidaires Finances Publiques se doit de tirer à nouveau la sonnette d'alarme. En effet, face au recours abusif, par La DDFIP du Cher, du couple infernal gel de poste/détachement, seule une affectation fine des agents dès le national serait à même de garantir le **droit et l'égalité pour tous les agents**.

Solidaires Finances Publiques réaffirme ici sa revendication nationale : la mise en place de règles de gestion permettant une affectation fine dès la CAP Nationale pour tous les agents et pour toutes les structures ou services à l'instar de certaines règles actuelles régissant, par exemple... l'affectation des agents B au SPF de Bourges...

Vos élus en CAPL Solidaires Finances Publiques.